



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 30 AVRIL 2014 à 19h00

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Patrick HUMBERT

Nombre de membres présents : **70** délégués présents

Nombre de votants: 82 votants (12 procurations)

Autres présents: Gilles ARNOULD, (Trésorier public) ; Didier ROLLET (Directeur du Syndicat)

Ordre du jour :

- Délégation de l'Assemblée au Président,
- Délégation de l'Assemblée au Bureau,
- Election de la Commission d'Appel d'Offres,
- Approbation du Compte Administratif 2013 et Compte de Gestion 2013 (eau potable et SPANC),
- Indemnités des élus,
- Affectation du résultat 2013,
- Etude et vote du Budget 2014 (eau potable et SPANC),
- Programme de travaux 2014,
- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service (eau potable et SPANC),
- Questions et informations diverses.

1. Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité. M. Patrick HUMBERT (Maire de Courchapon) est nommé secrétaire de séance.

2. Rapport du président

M. DECOSTERD accueille cette nouvelle assemblée renouvelée en partie depuis les élections et remercie les délégués pour leur présence à cette réunion, exceptionnellement en soirée. Il explique aux délégués qu'il présentera un budget, qui grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, permettra de continuer à investir tout en modérant l'augmentation du tarif de l'eau dans ce contexte difficile pour les ménages. Aucune augmentation ne sera proposée.

Enfin, il adresse ses remerciements au personnel pour le travail accompli afin d'assurer le service public 24h/24 et 365 jours par an.

3. Délégation de l'assemblée au président

M. DECOSTERD explique que pour la bonne administration du syndicat, il convient de déléguer certains pouvoirs de l'assemblée au président, pour gérer les affaires courantes. Après lecture de ces attributions, l'assemblée accepte ces délégations. *(Délibération 1 prise à l'unanimité)*

4. Délégation de l'assemblée au bureau

M. DECOSTERD explique que pour prendre des décisions plus rapide concernant l'organe délibérant, du fait du formalisme de convocation de l'assemblée, il convient de déléguer certains pouvoirs de l'assemblée au bureau. Après lecture de ces délégations, l'assemblée accepte. *(Délibération 2 prise à l'unanimité)*

5. Commission d'appel d'offres

M. DECOSTERD rappelle que la commission d'appel d'offres est composée d'un président, lui-même, de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Après avoir appelé les candidatures puis défini une liste de membres titulaires et une liste de membres suppléants, Monsieur le Président procède à l'élection par scrutin à liste au plus fort reste. Les résultats sont les suivants :

Membres de la commission d'appel d'offres

Titulaires :

Monsieur MAIRE Claude
Monsieur BALLOT Raymond
Monsieur DUCRET Pascal

Suppléants :

Monsieur HUMBERT Patrick
Madame FUMEY Françoise
Monsieur BRUCKERT Jean-Pierre

A l'issue du scrutin, les membres titulaires et suppléants de la seule liste présente sont déclarés élus *(délibération 3 prise à l'unanimité)*

6. Indemnités des élus

Le Président fait part en Assemblée Générale des articles L 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents et propose de retenir les taux d'indemnités suivants :

- Président : 25.59% de l'indice brut 1015 (972.80 euros brut)
- 1er vice-président : 10.24% de l'indice brut 1015 (389.27 euros brut)
- 2ème, 3ème et 4ème vice-présidents : 5.12% de l'indice brut 1015 (194.63 euros brut)

Le comité syndical décide d'appliquer les taux proposés ci-dessus pour le Président et les vice-présidents. (*Délibération 4 prise à l'unanimité*)

7. Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2013

M. BELIARD présente le compte administratif et le propose au vote. Il est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Il est accepté à l'unanimité (délibération 5)

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 766 487.30 €,

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- Un besoin de financement de 0.00 €
- Un excédent de financement de 847 729.48 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- En dépenses de 884 069.67 €
- En recettes de 111 806.00 €

Il propose d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| -1064 « Réserves réglementées » | 0.00 € |
| -1068 « Autres Réserves » | 0.00 € |
| -001 « Excédent antérieur reporté » | 0.00 € |
| -002 « Excédent antérieur reporté » | 766 487.30 € |

L'affectation présentée est acceptée à l'unanimité (délibération 6)

8. Budget primitif 2014

Le président présente le budget 2014. On notera que les nouveaux investissements sont à un niveau important pour un montant de 1 500 000 euros H.T. sur le réseau et les stations.

Une somme de 200 000 euros a été aussi prévue pour la construction d'un nouveau bâtiment à Courchapon, pour le garage des camions et engins de chantier.

Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées.

Ce budget ne prévoit pas d'emprunt.

A noter en investissement, une opération de 600 000 euros H.T. en dépenses et en recettes, qui concerne une vente d'eau en gros pour les communes de Pin, Vregille et Chambornay les Pins.

En effet, ces communes rencontrent des problèmes de qualité et suite à études techniques et économiques, la solution retenue est une interconnexion avec le syndicat des eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)

Les travaux consistent en la pose d'une canalisation DN 150 mm depuis Sauvagny jusqu'au réseau de ces communes. (Coût 400 000 euros H.T.), puis utilisation d'une canalisation existante pour alimenter les réservoirs situés à Pin. Ceux-ci seront réhabilités (Coût 200 000 euros H.T.), avant d'être rétrocédés au SIEVO.

L'ensemble des travaux est sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du Syndicat, le reste du montant est à charge directe des communes. Les travaux seront subventionnés à 65 % pour les réseaux et 55 % pour les réservoirs.

Le tarif de vente d'eau en gros sera de 0.62 euros H.T par m3 et 0.058 euros H.T. de redevance prélèvement.

Le budget est accepté à l'unanimité (délibérations 7).

9. Analyse financière du syndicat présentée par M. Arnould (Trésorier de Pouilley les Vignes).

Le trésorier a analysé l'état des finances du syndicat.

- La poursuite de la gestion menée depuis plusieurs années permet au syndicat **d'envisager l'avenir avec sérénité** .
- Avec une connaissance précise de son réseau dont la moitié a moins de 20 ans , avec un renouvellement régulier de ses infrastructures source d'amortissements nouveaux et disposant d'une capacité financière importante , **le syndicat est prêt à faire face aux défis des années à venir** .

10. Programmes de travaux

M. BELIARD dresse un état d'avancement des travaux neufs.

Ensuite, M. BELIARD présente la liste des travaux prévus en 2014. Le syndicat a réussi à intégrer les demandes des communes dans son prévisionnel.

M. BELIARD rappelle à ce sujet l'importance que les communes avertissent suffisamment en amont le syndicat de leurs projets, afin de planifier nos interventions.

M. ROLLET détaille les travaux envisagés pour rénover la salle des filtres et la rendre plus performante, tout en assurant une meilleure instrumentation pour un suivi de meilleure qualité.

11. Service public de l'assainissement non collectif

Concernant le budget 2013 du SPANC, il s'équilibre avec un résultat légèrement positif.

| | Mandats émis | Titres émis | Reprise des résultats antérieurs | Résultat |
|---------------------|---------------------|--------------------|---|-----------------|
| Exploitation | 23 629,07 | 49 086 | -25 433,13 | + 23,80 |

Le compte administratif et le report du résultat sont approuvés par l'assemblée
(*Délibérations 8 et 9 prise à l'unanimité*)

Le président présente ensuite le budget 2014 du SPANC. Il intègre l'opération de réhabilitation groupée concernant les installations présentant un risque sanitaire ou environnemental avéré.

Le budget est adopté par les délégués. (*Délibération 10 prise à l'unanimité*)

13. Rapports annuel sur le prix et la qualité de l'eau

M. ROLLET présente le rapport annuel de l'eau potable. Il a été remis aux délégués et sera envoyé aux communes.

Le syndicat a connu une augmentation de 1.8% des abonnés en 2013, ce qui en fait 10582 fin 2013. Cependant les ventes d'eau ont baissé de 1.4%.

Les équipes techniques ont réparé 27 casses sur le réseau. Il y a eu 1102 changements de vieux compteurs, ce qui permet de maintenir le rythme de renouvellement de 15 ans.

Le syndicat a procédé à 27 interruptions non programmées de service, ce qui fait un taux d'occurrence de 2.7 coupures pour 1000 abonnés. Néanmoins, les abonnés sont prévenus verbalement dans la mesure du possible.

Il est rappelé que le syndicat dispose d'un service d'astreinte disponible 24H/24 et 7 jours sur 7.

Le rendement a augmenté, à 83.6% et au niveau qualité, il n'y a pas eu une non-conformité cette année.

Le rapport est adopté à l'unanimité (délibération 11)

Le rapport sur le SPANC est présenté brièvement et décrit l'état des installations existantes ainsi que l'activité du service en 2013.

Le rapport est adopté à l'unanimité (délibération 12)

14. Divers

M. ROLLET informe que la commune de Chenevrey engage des travaux d'interconnexion avec le SIEVO, à sa charge financière. Une vente d'eau en gros aura aussi lieu au tarif de 0.62 euros H.T par m³ et 0.058 euros H.T. de redevance prélèvement.

M. MALEZIEUX demande au président du syndicat où en sont les contrôles des poteaux incendie avec le SDIS et s'il est envisageable d'assurer une première tournée de contrôle gratuite pour sensibiliser les nouveaux maires sur leur responsabilité.

M. DECOSTERD, rappelle qu'il a été votée lors d'une assemblée précédente, la possibilité de signer une convention avec le syndicat pour réaliser les essais de poteaux incendie au tarif de 30 euros H.T. par poteau. Les échanges avec le SDIS sont difficiles et n'aboutissent pas sur une procédure claire. Il est proposé que le bureau inscrive ce point au prochain ordre du jour pour faire des propositions à l'assemblée en automne.